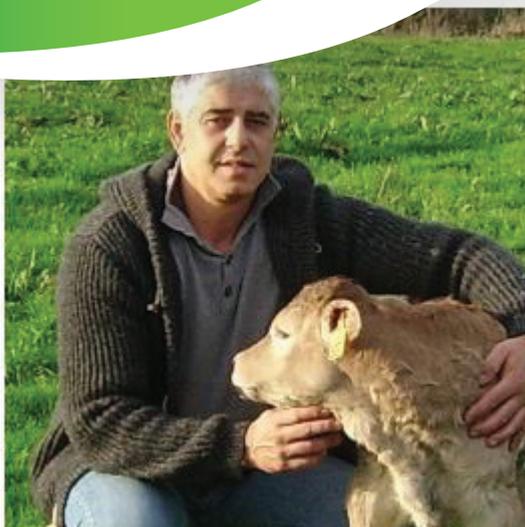


# INNOV' ACTION

Le témoignage  
d'agriculteurs  
**innovants !**



## *Méthanisation : Produire de l'énergie avec ses couverts végétaux*

### *Philippe Miozzo*

J'éleve des vaches et cultive des céréales dans une démarche d'agriculture raisonnée à Gravessos, à Meilhan-sur-Garonne. Je vends mes produits locaux à la ferme Les Fabuleux Délices : viande de bœuf Bazadaise, huiles artisanales (colza, tournesol, noix, noisette et chanvre). Je cultive aussi des figues et des châtaignes bio. La mise en place de ces cultures intermédiaires répond à des enjeux agro-environnementaux : piéger les nitrates, préserver la matière organique des terres et lutter contre l'érosion des sols.



### L'EXPLOITATION

- Exploitation de 60 ha
- Grandes cultures : blé, triticales, maïs, trèfle, tournesol et prairie
- Châtaignier et figuier : 3 ha en AB
- Élevage de bazadaise : environ 55 UGB

### PARCELLE ÉTUDIÉE

Commune : Meilhan sur  
Garonne  
Surface : 4 modalités  
conduites en bande de  
100mx10m  
Culture : seigle, seigle +

féverole, triticales, triticales  
+ féverole  
Type de sol : limon argilo  
sableux



# LES CULTURES INTERMÉDIAIRES À VOCATION ÉNERGÉTIQUE (CIVE) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole.

Comme les « CIPAN » réglementaires, les CIVE jouent un rôle de couvert végétal, ne laissant pas le sol nu pendant l'interculture.

Elles permettent aux agriculteurs qui possèdent un méthaniseur de sécuriser leurs approvisionnements en obtenant le substrat nécessaire sans avoir recours aux cultures dédiées (leur apport en méthanisation est limité réglementairement en France).



## LES AVANTAGES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES CIVES

De nombreuses espèces peuvent être utilisées en tant que CIVE : graminées pures (avoine, seigle, triticale, ray grass...), ou en mélange avec légumineuses (vesce, trèfle, pois, féverole).

En fonction de l'espèce, les CIVE peuvent présenter plusieurs avantages agronomiques :

- Limitation du lessivage des nitrates
- Structuration du sol
- Lutte contre les adventices (compétition pour les ressources)
- Lutte contre certaines maladies de la culture principale



**Limite**  
l'érosion  
des sols



**Augmente**  
le stockage  
du carbone  
du sol



**Limite**  
la pollution  
des eaux



**Produit**  
une énergie verte  
et locale



**Diminue**  
les « mauvaises  
herbes »



**Produit**  
un engrais vert et  
**limite**  
l'utilisation d'engrais  
chimiques



**Offre**  
un complément  
de revenu

## INTÉGRER DES CIVES DANS SA ROTATION

L'introduction d'une CIVE dans une rotation ne doit pas gêner la conduite des cultures principales. Elles doivent permettre d'assurer leurs potentiels de production tout en visant un rendement suffisant pour la CIVE elle-même.

Pour cela, deux points essentiels sont à prendre en compte :

- Le choix de l'espèce : il doit être adapté aux cultures précédentes et suivantes, en raisonnant le positionnement des cycles de chacune. La date de semis de la CIVE est influencée par la date de récolte de la culture précédente ; et la récolte de la CIVE doit être positionnée selon les prévisions de semis de la culture suivante.
- Le semis : comme une CIVE ne bénéficie pas des conditions climatiques optimales et d'une durée d'implantation très longue, son implantation doit être particulièrement soignée pour un démarrage rapide et une production de biomasse suffisante.

CONTACT : Mathieu FOUCHÉ – conseiller énergie  
Tél : 07 71 63 81 12 – mathieu.fouche@cda47.fr